

Compte rendu Conseil Municipal du 07/12/2023

Ouverture de la réunion du Conseil Municipal

Présents : 12

Jean-François RODIER , Françoise FOUSSAT, Caroline MALHERBES, Joëlle BASTIEN, Cécile GANE, Michel LACROIX, Danielle LINARD, Céline PRADEL, André ARNAL, Nathalie CLUSE, Yvette COLOMB, Hervé ROUX

Pouvoirs : 4

Pierrick GRAFOUILLERE a donné pouvoir à Jean François RODIER

Cyrille SCIORETO a donné pouvoir à Nathalie CLUSE

Anne DELHOSTAL a donné pouvoir à Céline PRADEL

Willy VIOLLE a donné pouvoir à Michel LACROIX

Absents : 3

Jean-Luc ANDRE, Jean PRIVAT, Jacques ROFFY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30,

Monsieur le Maire propose Nathalie Cluse comme secrétaire de séance,

Monsieur le Maire propose le retrait de l'ordre du jour du :

- point 9- ZAENR,

- point 12- Durée des amortissements

Aucune observation - Validé

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21/09/2023

Aucune observation – Délibération validée à l'unanimité

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget commune 2024

Montant des dépenses ouvertes en 2023 (hors reports) 905 817€.

Montant autorisé avant le vote du budget 2024 : 25% dès 905 817€ soit 226 454.25€

Délibération validée à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la DETR 2024 et DSIL 2024 - TRANCHE 1 : RESTAURANT SCOLAIRE

Aujourd'hui le CIT a déposé le cahier des charges sur la plateforme achats publics, les architectes ont jusqu'au 22/12/2023 pour répondre au marché.

Courant janvier 2024, 3 architectes seront retenus pour remettre une offre avec une note d'intentions de conception.

Courant février ces mêmes architectes pourront faire leur 2^{ème} proposition et seront auditionnés.

Courant mars 2024, le marché devrait être attribué à un architecte.

Prévision des travaux : de 12/2024 au 1^{er} trimestre 2026.

Concernant le projet d'extension de l'école, la DETR pour l'année 2024 sera demandée sur la première tranche : restaurant scolaire pour un montant de travaux de 1 103 400€, soit :

- 30% de DETR = 331 020€

- 25% de DSIL = 275 850€.

Sur 2025, la DETR et la DSIL seront à nouveau demandées pour la deuxième tranche : espace périscolaire.

Aucune observation – Délibération validée à l'unanimité

Appel à projets dans le cadre du Fond Cantal Innovation- Modernisation des équipements sportifs : éclairage stade d'entraînement.

Considérant l'appel à projet 2023 du Département en faveur des équipements sportifs, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant concernant les travaux d'éclairage du stade d'entraînement :

Depenses = 100 900€		Recettes = 100 900€	
Travaux	100 900€	Subvention FAFA	15 000€
		Subvention SDEC	35 315€
		Subvention Département (Fond Cantal Innovation)	30 405€
		Commune - Autofinancement	20 180€

Délibération validée à l'unanimité

Tarifs communaux 2024

Les tarifs 2024 communiqués en annexes sont adoptés.

Délibération validée à l'unanimité

Règlement des jardins communaux : modification des tarifs

Le règlement des jardins municipaux a été validé lors du Conseil Municipal du 14/04/2021.

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 3 comme suit : « Les tarifs de location des jardins sont délibérés chaque année par les membres du Conseil municipal (Se conférer à la délibération annuelle des tarifs communaux) ».

Délibération validée à l'unanimité

Délibération autorisant la commune à intégrer le marché téléphonique RESAH (CABA)

Actuellement la commune a pour opérateur Orange, au même titre que la CABA.

Cependant, la commune n'est pas, à ce jour, dans le marché à bon de commande de la CABA.

L'opérateur Orange a fait une proposition à la CABA, intégrer le marché téléphonique RESAH ne fera pas énormément de différence en termes de prix pour la commune de Jussac, cependant le poids en cas de problème sera plus bénéfique (en cas d'intervention de technicien par exemple).

Délibération validée à l'unanimité

Avis sur le projet de Plan Partenariat de la CABA concernant le logement social

Actuellement le choix des locataires pour les logements sociaux est fait par une commission d'attribution avec avis consultatif du CCAS.

Au regard de ses obligations en termes de Programme Local de l'Habitat, de la convention intercommunal d'attribution des logements sociaux, de l'obligation de mise en place d'un système de cotation sur le territoire des EPCI, la CABA a élaboré une grille de cotation, d'évaluation et fabriqué une base de stockage des éléments et de suivi des dossiers des personnes qui sollicitent des logements.

Ceci permettra aussi de dématérialiser le process.

Avis favorable - Délibération validée à l'unanimité

SDEC : enfouissement des réseaux téléphoniques impasse du Moulin (dépassement).

Reste à payer 6291,80€, travaux déjà réalisés.

Délibération validée à l'unanimité

SDEC : renouvellement des lampes à vapeur de mercure- tranche 5 (fin)

Il en reste à ce jour 28 à remplacer (Cautrunes, Latrémoillère, rue des primevères, rue des rosiers, rue des violettes).

Montant HT des travaux 15 400€ pris en charge par moitié par la commune et le SDEC.

Délibération validée à l'unanimité

Décisions modificatives Budgets 2023

Budget Commune

DEPENSES		RECETTES	
Eau et assainissement	- 1654€	Remboursement rémunération du personnel	+ 6 989€
Entretien terrains	- 8037€	Taxe aménagement	+ 34 272€
Rémunération personnel	+ 16 000€		
Indemnités élus	+ 680€		
Construction Aire de jeux	+ 34 272€		
TOTAL	+ 41 261€	TOTAL	+ 41 261€

DEPENSES		RECETTES	
Fournitures administratives	- 0,28€	Résultat de fonctionnement reporté	+ 0,12€
Virement à la section d'investissement	+ 0,40€	Virement de la section de fonctionnement	+ 0,40€
Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 0,41€	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 0,01€
TOTAL	+ 0,53€	TOTAL	+ 0,53€

Budget Ferme Equestre

DEPENSES		RECETTES	
Primes d'assurances	+ 0,88€	Excédent d'exploitation reporté	+ 0,88€
Déficit d'investissement reporté	+ 0,87€	Autres réserves	+ 0,87€
TOTAL	+ 1,75€	TOTAL	+ 1,75€

Budget Transport scolaire

DEPENSES		RECETTES	
Carburants	+ 0,98€	Excédent d'exploitation reporté	+ 0,98€
TOTAL	+ 0,98€	TOTAL	+ 0,98€

Choix du référent déontologue

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Cette personne est rémunérée (rémunération fixée par l'État).

Le référent déontologue peut être saisi de manière individuelle ou collective.

Une boîte mail est créée à cet effet : deontologuemairiejussac.fr

Personnes proposées :

Titulaire, Maître Chloé Maisonneuve (Avocate)

Suppléant, Mr René Pagis (magistrat en retraite)

Délibération validée à l'unanimité

Congrès des Maires

André Arnal, premier adjoint, a représenté la commune de Jussac lors du congrès des Maires 2023.

Les frais réels de déplacement et d'hébergement ainsi que les frais d'inscription seront pris en charge par la commune.

Délibération validée à l'unanimité

Noël des agents

Un panier garni (compris entre 34,08€ et 43€) est offert à chaque agent communal en fonction des critères suivants : salaire net, temps de travail, ancienneté, nombre d'enfants...

Délibération validée à l'unanimité

Questions diverses

- Depuis la tempête et la rénovation de la toiture, serait-il possible de mettre du photovoltaïque sur la toiture du centre équestre ?

Plusieurs retours de techniciens sont attendus concernant les toitures de certains bâtiments communaux pour d'éventuels projets photovoltaïques. Nous devrions en savoir plus prochainement.

Sur le projet école/restaurant scolaire/espaces périscolaires, le traitement de l'eau, des déchets et le photovoltaïque seront étudiés également.

- L'accident qui a eu lieu au pont de Mialet sera-t-il pris en charge par les assurances ?

Les devis concernant les travaux ont été établis par une entreprise, le dossier d'indemnisation de l'assurance est en cours.

Décision du maire

- Facture signée concernant le raccordement électrique du Padel (2170.00€ HT soit 2604.00€ TTC)
- Remplacement porte cour primaire pour sécurisation, devis signé (4 173.00 € HT soit 5 007.60 € TTC)
- Créances douteuses 8017.21€ (principalement des loyers), provision de pertes de 1443.10€

Fin de séance 20h20.

Secrétaire de séance : Nathalie CLUSE

Le Maire,

Jean-François RODIER